

RECTIFICATIFS**Rectificatif aux congés officiels en 2014: États de l'EEE/l'AELE et institutions de l'EEE**

(«Journal officiel de l'Union européenne» C 27 du 30 janvier 2014)

(2014/C 30/07)

Page 4, les congés officiels en 2014: États de l'EEE/l'AELE et institutions de l'EEE, publiés sous l'en-tête «Commission européenne», le 30 janvier 2014, auraient dû être publiés sous l'en-tête «Autorité de surveillance AELE».

Rectificatif à l'appel à propositions 2013 — EAC/S11/13 Programme Erasmus+

(«Journal officiel de l'Union européenne» C 362 du 12 décembre 2013)

(2014/C 30/08)

1. Page 62, l'appel à propositions se lit comme suit:

«Appel à propositions 2014 — EAC/S11/13, Programme Erasmus+»

2. Page 64, le point 4 «Critères d'attribution» se lit comme suit:

«Les demandes relatives aux actions prévues par le présent appel à propositions seront évaluées au regard d'une partie ou de la totalité des critères suivants (sauf en ce qui concerne les demandes de financement des projets de mobilité d'étudiants ou de personnel de l'enseignement supérieur, lorsque la qualité a déjà été évaluée au niveau de l'accréditation de l'établissement d'enseignement supérieur ou du consortium):

- pertinence du projet,
- qualité de la conception du projet et de sa mise en œuvre,
- qualité de l'équipe responsable du projet et des modalités de coopération,
- impact et diffusion.

Veuillez consulter le guide du programme Erasmus+ pour davantage de précisions sur les modalités d'application des critères d'attribution aux actions spécifiques.»